



Déjeuner du Cercle des réseaux européens Avec le cabinet Ansip – 6 Avril

Le 6 avril le Cercle des Réseaux européens a rencontré deux membres du cabinet du Vice-Président de la Commission en charge du Marché Unique Numérique, Andrus Ansip : Maximilian Strotmann, responsable de la politique industrielle, de la normalisation et de la modernisation de la gouvernance en ligne, et Laure Chapuis, responsable des questions liées à la protection des données, aux droits de l'internet et à la protection des consommateurs.

Le déjeuner a été l'occasion de faire un point sur les travaux en cours et les prochaines initiatives de la Commission dans le cadre du Marché Unique Numérique (DSM - Digital Single Market). Maximilian Strotmann et Laure Chapuis sont notamment revenus en détails sur la révision à mi-parcours du DSM, et sur la logique de travail de la Commission pour les futures initiatives numériques.

Révision à mi-parcours du DSM : « tirer la sonnette d'alarme »

La Commission européenne va présenter le 10 mai, une révision à mi-parcours du Marché Unique Numérique. L'objectif sera à la fois de faire un point sur ce qui a été accompli depuis 2014, ce qui fonctionne et ce qui doit être amélioré. Maximilian Strotman a souligné que le constat global est relativement positif, néanmoins la Commission européenne souhaiterait voir plus d'engagement de la part des Etats membres.

En effet, si depuis 2014 de nombreuses initiatives ont été lancées, Maximilian Strotman a insisté sur l'importance d'aller plus loin, indiquant que si l'UE continue de progresser à ce rythme, le DSM ne pourra pas être réalisé pleinement. La volonté politique des Etats membres est directement en ligne de mire. Si la question du numérique est aujourd'hui au cœur des discours politiques, cette volonté ne se ressent pas à Bruxelles, au sein du Conseil, autour de la table de négociations. Avec la révision à mi-parcours du DSM le Vice-Président Andrus Ansip veut donc « tirer la sonnette d'alarme » sur l'avancée du Marché Unique Numérique et remobiliser les Etats.

L'autre enjeu de la révision à mi-parcours sera d'identifier les lacunes et les opportunités d'amélioration du cadre européen sur le numérique, sur la base de ce qui a déjà été accompli. Andrus Ansip souhaiterait par exemple augmenter les budgets, et les financements de l'UE disponible, « aller au-delà des 1% de PIB pour le Budget de l'UE ». Si la Commission a reçu de nombreux feedbacks, et critiques sur les initiatives du DSM, elle est aujourd'hui dans l'attente de propositions concrètes, en particulier des parties prenantes, afin de l'améliorer.

La discussion avec les membres du Cercle a montré que la question des fonds disponibles n'était pas la plus préoccupante, en soulignant que le problème résidait principalement dans le manque de « bons projets ». Il est ressorti des échanges que la priorité pour le DSM doit être de rester ouvert et de se décliner au sein du marché numérique global, et de permettre de resserrer les liens entre les secteurs de l'innovation, de la Recherche & Développement, et les acteurs du financement.

Les grands axes de travail pour la révision du DSM

La Communication qui accompagnera la révision à mi-parcours du DSM devrait mettre en avant trois pistes de travail : l'ouverture du DSM sur le monde, les questions de sécurité liées à l'internet des objets (IoT), et le soutien aux start-ups.

- L'ouverture du marché unique numérique sur le monde : Maximilian Strotman a insisté sur la nécessité de davantage ouvrir le DSM vers les partenaires économiques de l'UE, en soulignant qu'en aucun cas il ne devait

servir d'instrument de défense commercial. Il s'agira à la fois de mieux intégrer les partenaires internationaux au sein du DSM, mais aussi de promouvoir les compétences digitales et numériques de l'UE vers l'extérieur. Dans cette logique la Commission devrait accorder une attention particulière à l'Afrique. Elle souhaite mieux intégrer les aspects numériques à ses politiques de financement, et ainsi développer un nouvel axe de coopération avec ses partenaires africains.

- La sécurité de l'internet des objets : la question de la cyber sécurité est un axe de travail majeur pour 2017. La Commission veut accroître la sensibilisation au niveau des entreprises et des Etats membres sur les enjeux de sécurité liés au partage d'information et au développement de l'IoT. Il s'agira aussi de renforcer la coopération au sein de l'UE, et la résilience face aux cyber menaces.

- Le soutien aux start-ups : La Commission ne veut pas copier ce qui existe ailleurs, en particulier la Silicon Valley, dont il est « impossible de reproduire les conditions ». De plus, comme l'a souligné Maximilian Strotman, ce n'est pas à l'UE d'investir dans les start-ups. Néanmoins, il faut créer et renforcer les liens entre les différents acteurs européens, et l'exécutif compte donc soutenir les « start-ups hubs ». L'idée sera aussi de mieux promouvoir et soutenir les forces de l'UE dans ce domaine, à l'international, en particulier l'ingénierie européenne, et « revitaliser » le secteur du digital en Europe.

Les grands enjeux de la politique numérique

La logique de travail de la Commission européenne

Au sein de la Commission européenne Andrus Ansip a une compétence trans sectorielle sur les questions liées au numérique, en coopération avec l'équipe des commissaires en charge du DSM, et travaille étroitement avec les équipes de la DG CONNECT. Néanmoins, étant donné le grand nombre de secteurs couverts par les questions numériques, la DG CONNECT doit coopérer avec les autres Directions générales.

Pour le cabinet Ansip la priorité est donc d'éviter que « les choses n'aillent dans tous les sens ». Ainsi, sur le futur paquet mobilité, attendu pour le 10 mai, Andrus Ansip voudrait créer un groupe de travail entre les différentes Directions impliquées (DG GROW & DG MOVE) afin de synchroniser les efforts.

En matière de réglementation du numérique la Commission souhaite maintenir une approche horizontale et éviter au maximum les cas par cas sectoriels. Comme rappelé par Laure Chapuis, le but est d'arriver à un cadre général qui soit rapide et efficace, à la fois pour sa mise en œuvre, et pour son application. Dans cette logique, la Commission compte aussi sur la Jurisprudence européenne pour préciser ou clarifier le cadre législatif et réglementaire.

Par exemple la Commission envisage de mettre en place un certificat de sécurité/de confiance (trust label / safety label) pour l'IoT. L'objectif est de mettre en place un instrument dynamique et flexible facilitant l'ouverture des marchés nationaux, tout en évitant un « monstre de certification européenne ». Un tel certificat permettrait de refléter les standards et spécifications applicables à un produit à un moment donné, néanmoins cette option est toujours en discussion.

Réflexions en cours sur le *free flow of data*

La Commission a ouvert une consultation publique sur la libre-circulation des données le 10 janvier, consultation qui se clôture le 26 avril. Le Vice-Président Andrus Ansip souhaite aboutir à une proposition ambitieuse sur la localisation des données, l'objectif est de présenter un règlement en Septembre. L'action de la Commission sur la libre-circulation des données passera également par des actions d'infraction à l'encontre des Etats contrevenant, vis-à-vis du règlement sur la protection des données.

La Commission a des inquiétudes quant à la surutilisation des données, en particulier par les acteurs américains, en contradiction avec les règles européennes. L'exécutif constate également une « incompréhension » sur les acquis du règlement sur la protection des données et l'interdiction de localiser les données.

L'ambition d'Andrus Ansip sera donc d' « ouvrir la donnée de manière sensée ». Le Vice-Président est également très attaché à la notion de « propriété de la donnée », et son application dans le secteur privé où elle est plus compliquée à définir.

Travaux sur la Directive NIS et la sécurité des données

A l'heure actuelle, la DG CONNECT et le cabinet Ansip n'ont pas beaucoup avancé dans leurs travaux sur la Directive NIS (Directive (UE) 2016/1148 - concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de sécurité des réseaux et des systèmes d'information). C'est principalement la DG Energie qui a travaillé sur ce dossier. Les futurs travaux se feront sur la base d'une coopération entre la DG MOVE, la DG ENER et la DG CONNECT.

L'objectif de la Commission n'est pas de présenter une révision de la Directive, mais de renforcer les cadres de coopération, notamment par le biais de plateformes. Andrus Ansip souhaite adopter une approche horizontale de la question en s'appuyant sur l'aide des Directions spécialisées, tandis que la DG CONNECT travaillera à plus de synergie entre les secteurs.

Les prochains travaux de la Commission devraient également porter sur la certification et le *labelling*, ainsi que l'évaluation et éventuellement la révision du règlement de l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA). Le Vice-Président veut aussi remettre à jour la stratégie de 2013 sur la cyber sécurité des infrastructures critiques.

L'importance de la formation

Au cours des échanges, les membres du Cercle ont souligné la nécessité de développer et de soutenir la formation et les compétences numériques au sein de l'Union Européenne. A cet égard, Laure Chapuis et Maximilian Strotman ont rappelé que la Commission n'a pas de mandat explicite direct sur les enjeux de formation et de développement des capacités.

Le Vice-Président Andrus Ansip travaille en étroite collaboration avec la Commissaire aux affaires sociales Marianne Thyssen, sur la reconnaissance des qualifications, l'éducation, et la formation tout au long de la vie qui est un biais essentiel pour assurer le déploiement du DSM. Au-delà, la Commission ne veut pas être vue comme faisant interférence au niveau des Etats, et c'est aussi à l'industrie et aux parties prenantes d'aller porter les messages auprès des décideurs publics nationaux.
